Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

Plan de mise en œuvre 2027

Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

Plan de mise en œuvre de l'ANS pour 2027

Date 29 octobre 2026

Table des matières

1	Introduction	2
2	Vue d'ensemble des priorités stratégiques de l'ANS	3
3	Projets et plan de mise en œuvre	5
4	Priorités en matière de prestations de l'ANS	44
5	Budget et vue d'ensemble de la planification du plan de mise en œuvre de l'ANS (en milliers de francs)	48

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

KdK CdC
KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

1 Introduction

Le présent plan de mise en œuvre met en application la stratégie « Administration numérique suisse 2024-2027 » pendant l'année 2027. Il définit les projets et les priorités en matière de prestations qui permettent à l'Administration numérique suisse (ANS) de contribuer à mettre en œuvre les priorités stratégiques et leurs objectifs. La planification et le pilotage des fonds prévus reposent également sur ce plan.

Le plan de mise en œuvre de l'ANS pour 2027 a été adopté par l'organe de direction politique (ODP) de l'ANS le 29 octobre 2026.

Il comprend :

- la vue d'ensemble des priorités stratégiques de l'ANS, au chapitre 2 ;
- les projets, y compris l'agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse » (agenda ANS), au chapitre 3 ;
- les priorités de l'ANS en matière de prestations, au chapitre 4 ;
- le budget et la vue d'ensemble de la planification, au chapitre 5.

2 Vue d'ensemble des priorités stratégiques de l'ANS

Les six priorités de la stratégie « Administration numérique suisse 2024-2027 » forment le contenu du cadre réglementaire du plan de mise en œuvre 2027. Les projets et les priorités en matière de prestations sont rattachés à ces six priorités et contribuent à leur mise en œuvre concrète.

La vue d'ensemble ci-après résume les six priorités stratégiques.

Priorité	Description
1. Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse	L'offre de prestations est développée dans toute la Suisse. Les collectivités publiques aspirent à créer une offre de prestations administratives numériques complète, continue et orientée vers les groupes concernés à tous les échelons de l'État. Il est nécessaire de dépasser les frontières organisationnelles pour fournir des prestations répondant à l'exigence de continuité numérique. Des processus administratifs sont sélectionnés conjointement selon leur potentiel et conçus de sorte à être interopérables au-delà de l'organisation.
2. Mettre en œuvre le concept de guichet unique (*one-stop-government*)	Les collectivités publiques offrent aux groupes concernés un accès basé sur les utilisateurs à toutes les prestations administratives numériques. À cette fin, toutes les interactions nécessaires avec l'administration doivent être décentralisées sur des plateformes de services interopérables intégrées verticalement et horizontalement (guichet unique). Un guichet unique n'implique cependant pas qu'il n'y ait qu'un point de contact dans toute la Suisse.
3. Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse	L'e-ID reconnue par l'État est introduite. Elle permet de prouver son identité à l'aide d'un instrument électronique. Elle nécessite de mettre en place et d'exploiter une infrastructure de confiance à tous les niveaux de l'État, notamment un portefeuille étatique ainsi qu'un registre de base et un registre de confiance.
4. Encourager une utilisation des données créant une plus-value	L'écosystème de données suisse est développé, notamment par la promotion de la gestion commune et de la réutilisation des données dans des espaces de données. L'utilisation des données par les milieux scientifiques et économiques est favorisée, et la connectivité internationale est assurée. Les collectivités publiques promeuvent les applications clés et les développent de manière ciblée en étroite coordination afin de multiplier les expériences et les solutions. Cela permet d'exploiter de manière approfondie le potentiel économique et social de la gestion fédérale des données.

5. Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique	L’administration prévoit une utilisation combinée d’infrastructures en nuage privé et d’infrastructures en nuage public (approche hybride multi-cloud). Compte tenu de l’importance de la technologie de l’informatique en nuage, la Confédération, les cantons, les villes et les communes unissent leurs forces pour relever les défis que son application dans un contexte administratif soulève. Ils abordent de manière globale les problématiques interdisciplinaires liées à l’utilisation de l’informatique en nuage en impliquant activement la société civile ainsi que les acteurs politiques, économiques et scientifiques. L’accent est mis ici sur les domaines thématiques du droit, de la protection des données, des compétences et de la souveraineté numérique.
6. Renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau	En tant que système global fonctionnant en réseau, les collectivités publiques suisses font avancer activement la mise en œuvre des prestations administratives numériques. La mise en réseau professionnelle interdisciplinaire est intensifiée avec l’aide de l’ANS en tant que plateforme. La Confédération, les cantons, les villes et les communes s’entendent sur une architecture globale commune à l’ensemble des administrations. Les structures et engagements requis pour une collaboration tournée vers l’avenir sont posés ou consolidés.

3 Projets et plan de mise en œuvre

Ce chapitre décrit les projets menés dans le cadre du plan de mise en œuvre 2027 de l'ANS. Les projets sont classés en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques. Leurs descriptions indiquent les organisations responsables, les résultats attendus en 2027, leur durée et leur planification financière.

En ce qui concerne les projets de financement généraux, les projets concrets qui sont financés sont présentés séparément. Les montants correspondants font partie des projets de financement généraux et ne figurent pas une deuxième fois dans la vue d'ensemble du budget.

3.1 Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

3.1.1 MIN1.026 Réorientation du vote électronique

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Renseignements : Oliver Spycher ; oliver.spycher@bk.admin.ch /

Bettina Eling ; bettina.eling@bk.admin.ch mailto:/ Evelyn Mayer ; evelyn.mayer@bk.admin.ch

Description :
La Confédération et les cantons mettent en place une phase d'essai stable pour le vote électronique, à l'aide de systèmes entièrement vérifiables. Les systèmes et leur exploitation sont vérifiés sur mandat de la ChF. Les essais sont évalués en continu, les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité et la confiance sont identifiées et appliquées. Les cantons bénéficient d'un soutien optimal pour l'adoption du vote électronique.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Mise en place de vérificateurs (*verifiers*) indépendants (A.4)	Mise en œuvre
M2	Mise en place d'éléments de contrôle (A.4)	Mise en œuvre
M3	Mise en place de la modification d'un *print office* (A.5)	Mise en œuvre
M4	Mise en place d'un tableau d'affichage public (*public bulletin board*) (A.6)	Mise en œuvre
M5	Réduction de la dépendance aux logiciels externes dans le système de la Poste (A.10)	Mise en œuvre
M6	Développement des preuves de conformité symboliques du protocole cryptographique (A.12)	Mise en œuvre
M7	Abandon du problème SGSP (A.13)	Mise en œuvre
M8	Abandon du champ d'application Droit de vote pour la constitution des bureaux électoraux (A.14)	Mise en œuvre
M9	Implémentation plus fortement axée sur les principes fondamentaux de la programmation orientée objet pour la primitive cryptographique (A.15)	Mise en œuvre
M10	Harmonisation de la terminologie de la Confédération, des cantons et de la Poste (A.17)	Mise en œuvre
M11	Documentation, par les cantons, des liens entre leurs instructions opérationnelles et le protocole cryptographique ainsi que les exigences de l'OVotE (A.18)	Terminé
M12	Mise en place des scrutins sur la base des fichiers eCH dans le cadre du contrôle public (A.20)	Terminé
M13	Amélioration des possibilités de procéder à un audit indépendant en cas d'incident (B13)	Terminé

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	572 548	627 121	1 949 970	1 824 161	**4 973 800**

3.1.2 MIN1.059 : Exploitation du portail ch.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Renseignements : André Do Canto ; andre.docanto@bk.admin.ch

Description :
Le portail d'information ch.ch est la principale porte d'accès aux renseignements et aux prestations des autorités suisses et il fournit donc un service important à la population. Il donne des réponses faciles à comprendre et en cinq langues aux questions fréquemment posées aux autorités. Les pages les plus consultées sont celles qui contiennent des informations sur les transports, le droit du travail, la prévoyance vieillesse et les douanes. Le portail ch.ch met aussi l'accent sur les informations relatives au système politique de la Suisse.
Grâce à la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, ch.ch contribue à l'amélioration permanente de l'accès de la population aux offres numériques des autorités. Il est optimisé pour les moteurs de recherche et ses contenus sont mis à jour et développés en continu.
Les élections fédérales ont lieu tous les quatre ans. À partir de l'automne 2026, le portail électoral de ch.ch fournira à nouveau des informations complètes sur le processus électoral et, en 2027, sur les résultats des élections.
Le portail d'information ch.ch est un élément central pour l'échange de connaissances et le réseautage entre les cantons, les communes et la Confédération. Le forum « Communication numérique » et le groupe de travail « Analytics » sont des plateformes importantes à ce titre.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Gestion des contenus et exploitation de la plateforme	Mise en œuvre
M2	Renouvellement de la documentation pour les marchés publics	Terminé
M3	Contenus spécifiques à l'ANS sur des thèmes relatifs à la numérisation	Mise en œuvre
M4	Organisation des rencontres du forum Communication numérique	Mise en œuvre
M5	Groupe de travail Analytics - groupe de travail fédéral	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[1] :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		720 000	570 000	700 000	**1 990 000**

[1] À partir de 2025, l'exploitation du portail ch.ch est présentée séparément en tant que MIN1.059. Les années précédentes, elle était incluse dans MIN1.060 M0.

3.1.3 MIN1.060 Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités (développement du portail ch.ch)

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Renseignements : André Do Canto ; andre.docanto@bk.admin.ch

Description :
Le portail d'information des autorités suisses ch.ch soutient les initiatives stratégiques dans le contexte des services administratifs numériques. Durant les années 2025 à 2027, ch.ch devra promouvoir les objectifs de la stratégie ANS par des mesures concrètes.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Analyse des normes actuelles (par ex. eCH-0049 ou eCH-0070) dans le cadre de l'accès aux prestations administratives	Terminé
M2	Développement des normes actuelles (par ex. eCH-0049 ou eCH-0070) dans le cadre de l'accès aux prestations administratives	Probablement terminé
M3	Prestations de la Confédération et des cantons sur ch.ch (basé sur I14Y)	Mise en œuvre
M4	Étude sur l'IA	Terminé
M5	Agent conversationnel basé sur l'IA	Mise en œuvre
M6	Laboratoire ch.ch	Mise en œuvre
M7	Plan de financement	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[2] :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	890 000	280 000	430 000	300 000	**1 900 000**

[2] L'exploitation de ch.ch est financée sous MIN1.060 M0. À partir de 2024, elle est présentée séparément en tant que INM1.059.

3.1.4 MIN1.902 Financement initial d'une ou de plateforme(s) de distribution reconnue(s)

Organisation responsable de la prestation : secrétariat de l'ANS

Renseignements : Sabina Steiner ; sabina.steiner@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Description :
La notification par voie électronique sûre et conforme à la législation répond à un besoin important des administrations cantonales et communales.
En 2025, le secrétariat de l'ANS a réalisé un avant-projet sur le thème « plateforme(s) de distribution sécurisée(s) / reconnue(s) ». Cet avant-projet visait à déterminer la situation actuelle, à analyser le contexte juridique et à réaliser une analyse de marché. Les résultats obtenus ont servi à élaborer un document stratégique, qui fournit la base pour d'autres projets en lien avec le financement initial de plateformes de distribution sécurisées.
Le projet « MIN1.083 Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme reconnue » s'est fait dans le même temps, ce qui a permis d'assurer le transfert des connaissances et d'exploiter les résultats à d'autres fins.

L'avant-projet a été terminé en 2026. L'avant-projet s'est achevé en 2026. Les mesures définies dans le cadre de cet avant-projet seront lancées et pilotées de manière coordonnée dans le cadre du projet « Portefeuille de mesures et évaluation préliminaire de la plateforme nationale de notification électronique ».

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Avant-projet	Terminé
M2	Mesures de mise en œuvre issues de l'avant-projet	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[3] :

	2024	2025	2026	2027	Total
Avant-projet (M1)		240 000			240 000
Projets principaux (M2)			1 440 000	1 500 000	**2 940 000**
Total		240 000	1 440 000	**1 500 000**	**3 180 000**

[3] « MIN1.083 Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme de distribution reconnue » fait partie de la mise en œuvre de ce projet.

3.1.5 MIN1.071 Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse

Organisation responsable de la prestation : Conférence des préposés aux offices des poursuites de Zurich (Konferenz der Stadtammänner von Zürich, KdSZ)

Renseignements : David Habegger ; david.habegger@hispeed.ch

Description :
L'émission d'extraits de registres des poursuites est l'une des opérations les plus fréquentes de l'administration. Les actuels extraits du registre des poursuites ne mentionnent que les procédures de poursuite qui sont en cours dans l'arrondissement de poursuite dans lequel l'extrait a été commandé.
Désormais, un extrait du registre des poursuites sera délivré pour l'ensemble des 366 offices de Suisse (BRA CH). Cela permettra, d'une part, de simplifier le processus de demande que doit suivre la population pour obtenir un extrait du registre des poursuites et, d'autre part, d'empêcher, par des mesures adéquates, tout abus en lien avec les extraits des registres des poursuites et de prévenir des tromperies de la part des débiteurs. En outre, un traitement entièrement numérisé des extraits demandés par la personne concernée (extraits pour soi-même) allégera le travail des offices des poursuites.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M0	Gestion de projet	Mise en œuvre
M1 / M2	Définition des spécifications	Mise en œuvre
M3	Réalisation d'un prototype	Terminé
M4	Acquisition (marché public)	Mise en œuvre
M5	Réalisation du logiciel pour les offices	Mise en œuvre
M6	Migration des données de base des extraits du registre	Mise en œuvre
M7	Réalisation de la base de données nationale pour les extraits du registre des poursuites	Mise en œuvre
M8	Mise en œuvre de l'extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse	Mise en œuvre
M9	Réalisation de la vérification	Mise en œuvre
M10	Définition, mise en place et formation en matière de gouvernance et d'organisation opérationnelle, y compris tous les rôles opérationnels	Mise en œuvre
M11	Réalisation d'un ou de plusieurs essais pilotes (par ex. avec un canton ou un fournisseur de logiciels pour les offices)	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	300 000	700 000	1 300 000	1 300 000	**3 600 000**

3.1.6 MIN1.082 Création et livraison de services communaux sur les portails cantonaux

Organisation responsable de la prestation : Association des communes suisses (ACS)

Renseignements : Jürg Kubli ; juerg.kubli@mynigmeind.ch

Description :
Un instrument de mise en œuvre pour la création de services communaux, y compris les premiers services, est mis à la disposition des communes. Cet instrument couvre également la collaboration technique avec les innovateurs publics (*public innovators* ; collaborateurs administratifs communaux). Les associations de communes cantonales déjà existantes servent d'intermédiaires et de multiplicateurs importants. Cette approche permet de mettre des services communaux à la disposition des habitants. Centrés sur le client, les services sont proposés sur un portail cantonal généralement déjà en place, ce qui permet une intégration fluide et garantit que les habitants et les entreprises peuvent utiliser efficacement les services de tous les échelons de l'État fédéral.

Le concept professionnel et technique sur lequel se base l'instrument de mise en œuvre a déjà été élaboré et les développements qui en résultent sont exploités depuis deux ans dans le canton d'Argovie (Fit4Digital).

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Clarification des premières questions de fond	Terminé
M2	Présentation des variantes de collaboration entre les communes sur la base de l'expérience dans d'autres cantons	Terminé
M3	2025 et 2026 comme base pour les résultats à produire	Terminé
M4	Implication du comité de projet et du comité technique garantie et coordonnée pour l'ensemble des étapes ; développement du modèle de distribution aux organisations communales ; sélection de la méthode ; définition du financement ; élaboration du plan de formation ; développement et coordination continus	Mise en œuvre
M5	Mise sur pied d'une équipe de projet pour la mise en place de l'organisation communale	Terminé
M6	Analyse des possibilités de développer les collaborations existantes	Terminé
M7	Préparation et organisation du lancement d'innovateurs publics (*public innovators kickoff*) dans le but de faire connaître la collaboration technique et de rassembler des idées qui pourront servir de base pour l'inventaire des services	Terminé
M8	Coordination permanente avec les principales parties prenantes ; soutien pour les questions technologiques relatives à l'intégration de services communaux dans le portail cantonal ou sur le site web communal	Terminé
M9	Élaboration d'une stratégie de communication du point de vue des communes	Terminé
M10	Mise en place des systèmes et intégration des communes pionnières (*first movers*)	Terminé
M11	Création des services à l'aide d'un créateur de formulaires ; mise au point des interfaces en collaboration avec les éditeurs de logiciels ; mise à disposition du cockpit pour les communes ; organisation des formations et des tests	Mise en œuvre
M12	Intégration dans les portails cantonaux et les sites web communaux existants ; réalisation de la connexion aux microservices (mon compte, authentification, service de messagerie, etc.)	Terminé
M13	Préparation de l'organisation ; fourniture des services d'assistance nécessaires	Terminé
M14	Mise en ligne des cinq premiers services communaux sur un portail cantonal et/ou sur un site web communal	Terminé
M15	Utilisation des cinq services communaux mis en ligne en tant que base de travail par d'autres cantons ; adaptations en conséquence	Terminé

M16	Développement technique des services existants et création de nouveaux services avec les innovateurs publics ; garantie de l'exploitation et de l'assistance pour ces services	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	**2027**	**Total**
Montant	93 085	509 419	247 495	210 000	**1 060 000**

3.1.7 MIN1.087 Avant-projet de mise en place d'une infrastructure de collecte électronique de signatures (e-collecting)[4]

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Renseignements : Oliver Spycher ; oliver.spycher@bk.admin.ch /

Bettina Eling ; bettina.eling@bk.admin.ch / Evelyn Mayer ; evelyn.mayer@bk.admin.ch

Description :
La collecte électronique de signatures (*e-collecting*) désigne un procédé numérique de récolte de signatures dans le cadre des processus politiques (initiatives populaires et référendums facultatifs). Le 5 mai 2025, la Chancellerie fédérale a lancé un programme dans le but de coordonner les différentes activités en rapport avec la récolte électronique de signatures. L'avant-projet fait partie de ce programme (et correspond à sa phase de lancement). Il comprend l'élaboration des bases et vise à clarifier des questions de fond (modèle cible, responsabilités, bases légales, architecture, interfaces) ainsi qu'à examiner différentes approches.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Organisation d'un processus participatif / dialogue, y compris un hackathon, avec l'ensemble des échelons étatiques	Probablement terminé
M2	Élaboration des bases légales	Probablement terminé
M3	Rapport final de l'avant-projet, élaboration du mandat d'exécution	Probablement terminé

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		300 000	300 000		**600 000**

Remarque : le projet sera probablement achevé à la fin de 2026. Étant donné que le plan de mise en œuvre doit être adopté en octobre 2026, le projet est encore présenté ici dans un souci d'exhaustivité et à des fins de traçabilité.

[4] Cet avant-projet fait partie du programme « e-collecting » de la Chancellerie fédérale (ChF)

3.1.8 MIN1.906 Bases pour le développement coopératif d'offres de service

Organisation responsable de la prestation : secrétariat de l'ANS

Renseignements : Sabina Steiner ; sabina.steiner@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Description :
Les prestations administratives numériques doivent être développées collectivement à l'échelle nationale sous forme de modules. Les administrations s'entendent sur les prestations administratives numériques qui sont mises en œuvre conjointement dans le cadre d'une étroite coordination. Les attestations officielles numériques telles que l'attestation de domicile, l'extrait du casier judiciaire ou l'extrait du registre des poursuites sont standardisées et peuvent être intégrées sous forme entièrement numérique dans les processus de l'administration et du secteur privé au niveau tant national qu'international. Les possibilités de standardiser les processus et les bonnes pratiques sont connues et il s'agit de clarifier s'il est nécessaire de créer un référentiel commun.
Les utilisateurs profitent du fait que, de par leur structure modulaire, les prestations administratives numériques peuvent être fournies de manière uniforme et conviviale dans toute la Suisse. Le recours à des normes de conception et à des pratiques communes permet de veiller à ce que les services proposés soient clairement identifiables, intuitifs et facilement accessibles, indépendamment du lieu où se trouvent les utilisateurs. Cela accroît la convivialité des services et permet aux citoyens et aux entreprises de s'orienter plus aisément au sein de l'offre de prestations numériques.
Un avant-projet servira à dresser un inventaire des services numériques des autorités selon des normes identiques dans toute la Suisse. Grâce à l'élaboration d'une systématique uniforme, la Confédération et les cantons pourront déterminer quels services numériques existent déjà et pourraient être repris par d'autres cantons (sous une forme adaptée).

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Avant-projet	Mise en œuvre
M2	Projets principaux	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Avant-projet (M1)			200 000		**200 000**
Projets principaux (M2)			300 000	1 000 000	**1 300 000**
Total			500 000	**1 000 000**	**1 500 000**

3.1.9 MIN1.908 Soutien pour la mise en œuvre de la collecte électronique de signatures pour toutes les collectivités

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Renseignements : Oliver Spycher ; oliver.spycher@bk.admin.ch /

Bettina Eling ; bettina.eling@bk.admin.ch / Evelyn Mayer ; evelyn.mayer@bk.admin.ch

Description :

La collecte électronique de signatures (*e-collecting*) désigne un procédé numérique de récolte de signatures dans le cadre des processus politiques (initiatives populaires et référendums facultatifs). Le 5 mai 2025, la Chancellerie fédérale a lancé un programme dans le but de coordonner les différentes activités en rapport avec la récolte électronique de signatures. L'avant-projet (phase de lancement, MIN1.087) a permis de clarifier des questions fondamentales et d'examiner des solutions de mise en œuvre. La phase de mise en œuvre du programme débute avec le choix de la solution retenue et la validation des phases. Cette phase permet de préparer et de réaliser de premiers essais de collecte électronique de signatures.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Début de la phase de conception	Mise en œuvre
M2	Projet de suivi scientifique	Mise en œuvre
M3	Législation : élaboration des bases juridiques	Mise en œuvre
M4	Établissement du concept du système	Mise en œuvre
M5	Finances : le financement de la phase de réalisation est assuré	Mise en œuvre
M6	Élaboration de l'architecture de solutions	Mise en œuvre
M7	Implication des cantons / des communes : convaincre les communes et les cantons de participer aux essais	Mise en œuvre
M8	Élaboration d'autres plans et concepts (plans d'intégration, de déploiement et d'organisation, et concepts de tests et SIPD) et de la planification de la phase subséquente.	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			1 000 000	6 400 000	**7 400 000**

Remarque : les moyens financiers prévus pour 2026 et 2027 ne seront débloqués qu'une fois le choix de la solution aura été décidé, que les phases du projet n'ont pas encore été validées et

que la convention de prestations relative à la phase de mise en œuvre aura été approuvée par l’organe de direction opérationnelle (ODO).

3.2 Mettre en œuvre le guichet unique (*One-stop-Government*)

3.2.1 MIN3.061 Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Renseignements : Philipp Dasen ; philipp.dasen@bk.admin.ch

Remarque : AGOV fait partie du programme e-ID et constitue un élément essentiel de l'infrastructure de confiance.

Description :
La Confédération exploite un système d'authentification permettant l'utilisation de l'e-ID en tant que moyen d'accès aux services ou applications qui y sont liés. Ce système est à la disposition de la Confédération, des cantons et des communes. Il promeut l'utilisation multiple des identités électroniques en Suisse. Un environnement en vue de la démonstration de faisabilité d'une fédération d'identités comprenant CH-LOGIN, edu-ID ainsi qu'un fournisseur d'identité cantonal est prévu pour 2023. La phase opérationnelle devrait débuter à partir de 2024.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Réalisation d'une étude AGOV	Terminé
M2	Démonstration de faisabilité AGOV opérationnelle	Terminé
M3	Exploitation par l'OFIT de l'environnement pour la démonstration de faisabilité	Terminé
M4	Mise en place d'un service d'assistance	Terminé
M5	Mise en œuvre de la version définitive selon les exigences des cantons	Terminé
M6	Géo-redondance assurée	Mise en œuvre
M7	Lancement de l'exploitation régulière par l'OFIT, service d'assistance compris	Terminé
M8	Raccordement des applications cibles ou des systèmes IAM des cantons participant au projet pilote (production)	Terminé
M9	Développement des exigences des cantons	Mise en œuvre
M10	Développement de l'e-ID	Terminé
M11	Raccordement de l'e-ID étatique (service Wallet2Federation)	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	4 450 000	5 600 000	3 000 000	500 000	**13 550 000**

3.2.2 MIN2.084 Simplification numérique pour les entreprises grâce aux bilans électroniques renouvelés dans le domaine des impôts directs et indirects

Organisation responsable de la prestation : Conférence suisse des impôts (CSI)

Renseignements : Felix Sager ; felix.sager@sg.ch

Description :
La déclaration d'impôt par voie électronique n'est possible que dans quelques cantons pour les personnes morales. À l'heure actuelle, la majorité des données pertinentes pour la déclaration doivent être extraites manuellement du compte de résultat et du bilan par les entreprises. Il est nécessaire de numériser et d'automatiser ce processus fastidieux au moyen d'un bilan électronique standardisé.
L'utilisation concrète du bilan électronique pour la déclaration d'impôt des personnes morales et le décompte de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) poursuit deux objectifs.
Premièrement, elle doit permettre aux entreprises de transférer, à l'aide d'un simple clic, directement de leur comptabilité vers la déclaration électronique proposée par les administrations fiscales cantonales, les données financières requises pour la déclaration d'impôt des personnes morales conformément à la norme eCH-0276. Deuxièmement, elle doit permettre aux entreprises de transférer, à l'aide d'un simple clic, directement de leur comptabilité vers l'Administration fédérale des contributions, les données financières requises pour le décompte de la TVA au sens de la norme eCH-0217.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Relevé des exigences	Terminé
M2	Appel d'offres public	Terminé
M3	Mise en œuvre dans les cantons pilotes	Probablement terminé
M4	Clarifications techniques et financières	Terminé
M5	Réalisation d'un essai pilote avec l'administration de la TVA et Swissdec	Probablement terminé

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	100 000	75 000	75 000		**250 000**

Remarque : le projet sera probablement achevé à la fin de 2026. Étant donné que le plan de mise en œuvre doit être adopté en octobre 2026, le projet est encore présenté ici dans un souci d'exhaustivité et à des fins de traçabilité.

3.2.3 MIN2.074 Développement d'EasyGov

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Renseignements : Pascal Graf ; pascal.graf@seco.admin.ch /

Dario Bernardi ; dario.bernardi@seco.admin.ch

Description :
La plateforme EasyGov.swiss réduit la charge administrative des PME tout en renforçant leur compétitivité conformément à la loi fédérale du 29 septembre 2023 sur l'allégement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) et à la promotion économique 2024-2027. La LACRE oblige la Confédération et les cantons à fournir des prestations administratives numériques aux entreprises et aux entités IDE par le biais du portail EasyGov, dans le cadre de l'exécution du droit fédéral. Un guichet unique (*one-stop shop*) centralisé et convivial de la Confédération, des cantons et des communes verra le jour grâce à EasyGov 2.0. Afin de garantir l'interopérabilité et la sécurité des données, des ordonnances d'application seront élaborées d'ici 2027, notamment sur la base de l'étude « Révision de l'architecture EasyGov ». EasyGov 2.0 permet la mise en service intégrée et sûre des prestations administratives numériques et contribue directement à la réalisation de la stratégie de l'ANS ainsi qu'à la création de standards numériques fédéraux.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Intégration des prestations administratives dans EasyGov 1.0 conformément à l'aperçu des mises à jour présenté dans la fiche technique	Terminé
M2	Élaboration des concepts EasyGov 2.0	Terminé
M3	Vérification de l'intégration des prestations administratives actuellement disponibles sur EasyGov 1.0 dans le nouveau portail EasyGov 2.0	Mise en œuvre
M4	Réalisation d'EasyGov 2.0, à savoir la nouvelle architecture informatique avec les modules Info et Core ainsi que les modules spécialisés	Mise en œuvre
M5	Mise à disposition de la plateforme EasyGov 2.0 pour les cantons et les offices fédéraux, pour leurs prestations administratives en lien avec l'exécution du droit fédéral	Mise en œuvre
M6	Élaboration des bases légales prévues par la LACRE au niveau des ordonnances (ordonnance relative aux normes d'interopérabilité de la plateforme et ordonnance du DEFR sur la sécurité des données)	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		2 500 000	4 600 000	4 600 000	**11 700 000**

3.2.4 MIN1.070 Renouvellement et développement de la plateforme « iGovPortal.ch »

Organisation responsable de la prestation : iGovPortal.ch (association)

Renseignements : Claude Borel; claude.borel@eraneos.com

Description :
Développer le guichet en ligne pour les cantons et les communes en renouvelant et en développant la plateforme intercantonale iGovPortal sur les plans de l'interopérabilité et de la normalisation.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Renouvellement de l'architecture informatique	Mise en œuvre
M2	Renouvellement de l'interface utilisateur et ajout de nouvelles fonctionnalités	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	850 000	210 000	1 070 000	820 000	**2 950 000**

3.2.5 MIN2.907 : Architecture de référence et normes pour les modules de service

Organisation responsable de la prestation : secrétariat de l'ANS

Renseignements : Marcel Kessler; marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Description :
Aujourd'hui, des modules de service pour des fonctions telles que le paiement, la signature, la distribution sécurisée ou l'authentification sont développés par différents fournisseurs et mis à la disposition des collectivités. Pour favoriser l'émergence de modules uniformes et standardisés à l'échelle nationale, il est nécessaire de disposer d'architectures de référence claires, d'une architecture multi-portail commune ainsi que de normes. En plus de définir ces architectures et ces normes, il convient de mener des analyses de besoins afin de déterminer si certains modules de service doivent être proposés de manière centralisée.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Analyse des besoins	Mise en œuvre
M2	Définition des architectures de référence et des normes	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[5] :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			1 500 000	1 500 000	**3 000 000**

[5] Le montant des fonds est le montant maximum selon l'annexe 2027 à la convention de financement ; celui-ci sera sensiblement réduit pour la mise en œuvre effective.

3.3 Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

3.3.1 MIN3.077 Développement du permis de conduire numérique (mDL-Suisse) et d'une plateforme électronique d'identification (eAP)

Organisation responsable de la prestation : Association des services des automobiles (asa)

Renseignements : Sven Britschgi ; sven.britschgi@asa.ch / Sascha Herzig;

sascha.herzig@asa.ch

Description :
Le projet pilote ePEC (permis d'élève conducteur électronique) s'inscrit dans le projet de développement de l'infrastructure de confiance prévue pour l'e-ID suisse (portefeuille de la Confédération : swiyu). L'ePEC a été déployé dans toute la Suisse en 2025 afin d'accumuler, dans le cadre du programme e-ID, une expérience dans la délivrance d'attestations au grand public.
Afin que les cantons puissent proposer le permis de conduire numérique (mDL-Suisse) aux citoyens dans « swiyu » dès l'introduction de l'infrastructure de confiance, il est prévu de développer ce justificatif vérifiable (*verifiable credential*).
Le mDL-Suisse répond aux mêmes spécifications techniques que l'ePEC. Dans un premier temps, il sera uniquement valable en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. D'un point de vue technique, il sera possible d'adapter par la suite le mDL-Suisse à la norme ISO 18013-5 afin que le permis de conduire soit également reconnu à l'étranger. Le permis de conduire au format carte de crédit continuera d'être délivré. En Europe également, il est prévu d'introduire le permis de conduire numérique en combinaison avec un portefeuille numérique européen.
Pour que le client puisse demander le mDL-Suisse soit en passant par une plateforme, soit directement depuis la future application « swiyu », il faut une plateforme électronique de commande (eAP). Cette eAP lui permettra de commander des documents d'identification numériques, après vérification des données de l'e-ID, sans qu'un service des automobiles ne doive intervenir. La procédure sera entièrement numérisée.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Réalisation d'un permis de conduire électronique en tant que VC	Probablement terminé
M2	Réalisation d'une plateforme électronique d'identification (eAP)	Probablement terminé

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		300 000	700 000		**1 000 000**

Remarque : le projet sera probablement achevé à la fin de 2026. Étant donné que le plan de mise en œuvre doit être adopté en octobre 2026, le projet est encore présenté ici dans un souci d'exhaustivité et à des fins de traçabilité.

3.3.2 MIN3.081 Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux en place[6]

Organisation responsable de la prestation : canton de Thurgovie

Renseignements : Annina Iten ; annina.iten@tg.ch

Description :
Le déploiement de l'e-ID en Suisse devrait entraîner une large utilisation des portefeuilles SSI. Ceux-ci permettront à la population d'enregistrer non seulement leur e-ID, mais également d'autres documents numériques comme une attestation de domicile. Pour garantir une émission et une vérification efficaces de ces documents, il est nécessaire de disposer d'une infrastructure dédiée avec émetteur et vérificateur (*issuer and verifier infrastructure*). Le projet prévoit de développer, sur la base des expériences acquises jusqu'à présent, un produit minimum viable adapté aux besoins des autorités suisses qui permet aux cantons et aux communes d'établir, de gérer et de contrôler des documents numériques et qui complète de manière idéale l'écosystème actuel de l'e-ID. Le produit minimum viable comporte une solution pour l'émission (cockpit), permet l'établissement et la vérification manuelle des VC, est multi-utilisateurs, dispose d'une administration des utilisateurs intégrée et peut être intégré dans des applications spécialisées (API, composants Web, SDK). La solution s'appuie sur la plateforme d'interopérabilité I14Y afin de garantir l'application correcte des normes pertinentes pour les documents administratifs électroniques.
Une fois les travaux de développement achevés, la solution sera publiée en open source et mise à la disposition de tous les acteurs intéressés.

[6] Mise en œuvre de MIN3.905 Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place et prototypes)

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Conception du produit numérique ANS comprenant un rebranding, un vérificateur générique et une compatibilité avec eCH-0258	Terminé
M2	Solution pour créer des modèles de schémas pour les cantons et les communes	Terminé
M3	Émetteur (issuer) et vérificateur (verifier), et portail de modèles comme microservice pour les portails, à l'exemple de la carte de tourisme et du badge pour les collaborateurs pour tous les cantons	Terminé
M4	Conception et intégration du système dans la future infrastructure de base sandbox de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)	Terminé
M5	Extrait du registre des poursuites, prêt sur les plans conceptuel et technique	Terminé
M6	Attestation de domicile pour les communes et les cantons	Terminé
M7	Création d'autres cas d'utilisation et de normalisation	Probablement terminé

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	150 000	220 000	170 000		**540 000**

Remarque : le projet sera probablement achevé à la fin de 2026. Étant donné que le plan de mise en œuvre doit être adopté en octobre 2026, le projet est encore présenté ici dans un souci d'exhaustivité et à des fins de traçabilité.

3.3.3 MIN3.091 Mesures destinées à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes pour l'introduction et la diffusion de l'e-ID et de l'écosystème swiyu[7]

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la justice (OFJ)

Renseignements : Sandra Jordi ; sandra.jordi@bj.admin.ch

Description :
La mise en place de l'e-ID revêt une importance cruciale, tout comme les efforts visant à établir le portefeuille e-ID (swiyu) en tant que plateforme centrale pour les utilisateurs. Les moyens de preuve électroniques, tels que le permis de conduire ou les extraits de registres, devront pouvoir être utilisés à grande échelle.
La Confédération met à disposition l'infrastructure et délivre l'e-ID sous forme de moyen de preuve électronique au moyen de l'infrastructure de confiance. Les cantons, les villes et les communes jouent un rôle central dans l'introduction et la diffusion de l'e-ID. Les villes et les communes étant davantage en contact direct avec la population, elles jouent un rôle essentiel dans l'acceptation, la compréhension et la confiance accordées à cette nouvelle preuve d'identité. En parallèle, toutes les administrations contribuent largement au développement de l'infrastructure numérique commune qu'est l'écosystème swiyu.
Les mesures prévues visent à mettre en œuvre des mesures d'information et de communication coordonnées, que les administrations publiques suisses peuvent utiliser de manière simple et uniforme pour leurs propres productions. L'objectif est d'informer le public sur l'e-ID et, dans ce contexte, sur son mode d'interaction avec le service d'authentification des autorités suisses AGOV, ainsi que sur d'autres moyens de preuve électroniques, d'en expliquer l'utilité et de renforcer la confiance dans l'identité numérique sécurisée. L'e-ID est proposée comme un service de base central permettant une interaction simple et sécurisée entre la population et l'administration.
L'interaction entre AGOV et l'e-ID est mise en avant à l'échelle nationale et son importance pour l'écosystème swiyu est soulignée. AGOV et l'e-ID s'imposent comme des composantes clés d'une cyberadministration sûre, moderne et conviviale en Suisse.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Principes et communication de base	Mise en œuvre
M2	Inclusion et compréhension	Mise en œuvre
M3	Canaux de communication locaux	Mise en œuvre
M4	Canaux de communication numériques	Mise en œuvre
M5	Orientation et visibilité	Mise en œuvre
M6	Service d'assistance pour les autorités	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

[7] Mise en œuvre concrète de MIN3.905 Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place et prototypes)

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	**2027**	**Total**
Montant			470 000	1 000 000	**1 470 000**

3.3.4 MIN3.905 Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place et prototypes)

Organisation responsable de la prestation : secrétariat de l'ANS

Renseignements : Marcel Kessler; marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Description :
La mise en place d'une e-ID officielle repose sur la loi sur l'e-ID et sur le développement d'une infrastructure de confiance technique. Cette mesure soutient de manière ciblée des activités et des projets pilotes utiles en vue du déploiement et de la diffusion de l'e-ID et de son infrastructure de confiance (portefeuille, vérificateur, etc.). Les collectivités publiques et les entreprises pourront ainsi émettre et vérifier les documents électroniques de manière sûre et efficace, ce qui permettra aux habitants du pays et aux Suisses de l'étranger d'utiliser leur e-ID en tant que document d'identité numérique sécurisé pour de nombreuses procédures administratives et utilisations privées. En 2026 et 2027, des ressources accrues seront mobilisées pour le déploiement de l'e-ID. Cette mesure contribue à la stratégie de l'ANS visant à mettre à la disposition de la population, de l'économie et de l'administration une e-ID fiable et une infrastructure de confiance utilisable à l'échelle de la Suisse.

Délai final : 31.12.2027

Attribution des fonds et mise en œuvre dans le cadre des projets :

Projet / mesure	2025	2026	**2027**
MIN3.081 Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux en place	220 000	170 000	
MIN3.091 Mesures destinées à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes pour l'introduction et la diffusion de l'e-ID et de l'écosystème swiyu		470 000	1 000 000
MIN3.061 Fonds supplémentaires pour le raccordement d'AGOV à l'e-ID			500 000
Fonds restants		360 000	1 500 000
Total	**220 000**	**1 000 000**	**3 000 000**

3.4 Encourager une utilisation des données créant une plus-value

3.4.1 MIN4.016 Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements : Olivia Nicoleta Huguenin ; olivia-nicoleta.huguenin@bfs.admin.ch

Description :
Le service national des adresses permettra à l'administration publique de consulter les adresses de domicile actuelles et passées des personnes résidant en Suisse. À l'heure actuelle, il n'existe encore aucun système national, exempt de redondance et d'erreur, qui mette à disposition ces données. Le SNA vise ainsi à simplifier les processus administratifs et à accroître leur efficacité. La solution visée tient compte des exigences posées par la protection des données et la sécurité de l'information. Les exigences spécifiques liées à EFAS sont prises en compte (demande de modification en juin 2026).

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M0	Définition de la direction du projet	Mise en œuvre
M1	Élaboration des bases légales	Mise en œuvre
M2	Conception et organisation	Mise en œuvre
M3	Développement du système	Mise en œuvre
M4	Lancement et communication	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	**2027**	**Total**
Montant	350 000	300 000	1 800 000	3 200 000[8]	**5 650 000**

[8] Par rapport à l'agenda de l'ANS pour 2027, 200 000 francs sont reportés de 2026 à 2027

3.4.2 MIN4.024 Construction et développement de l'écosystème suisse de données et des infrastructures d'échange de données associées

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Renseignements : Jürg Wüst ; juerg.wuest@bk.admin.ch / Emilia Nunes ;

emilia.nunes@bk.admin.ch

Description :
Il s'agit de créer les bases d'un écosystème national de données de façon que la Confédération, les cantons, les communes et des tiers puissent partager et échanger leurs données. Ces bases comprendront des plans de collaboration (*blueprints*) pour la création d'espaces de données interopérables.
Le cadre institutionnel et conceptuel s'appuiera sur les bases susmentionnées, par exemple pour la mise en place d'espaces de données dans les domaines de la mobilité, de l'agriculture, de la santé ou de l'éducation. Dans cette optique, les implications légales et financières sont évaluées. Des projets pilotes mettront en lumière, au moyen de prototypes, quelles exigences doivent être remplies en matière de gouvernance, de collaboration, d'architecture et d'infrastructures.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Plan d'architecture V1	Terminé
M2	Plan d'architecture V2	Mise en œuvre
M3	Définition de l'entité responsable	Terminé
M4	Développement des prototypes	Terminé
M5	Mise en œuvre des prototypes	Mise en œuvre

Délai final : 10.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	1 360 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	**4 660 000**

3.4.3 MIN4.031 Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements : Maik Roth ; maik.roth@bfs.admin.ch

Description :
Ce projet vise à accélérer la mise en œuvre de la stratégie « Open Government Data » (OGD) pour les années 2019 à 2023, du plan directeur OGD pour les années 2024 à 2027 et, en particulier, du principe d'« ouverture par défaut » (*open by default*), en vue de promouvoir la transparence, la participation et l'innovation dans tous les domaines de la société. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer des prestations d'assistance aux partenaires (cantons et unités administratives de la Confédération, essentiellement) et de concevoir une solution pérenne et simple d'utilisation pour le portail actuel opendata.swiss tout en évitant les redondances avec d'autres plateformes (notamment la plateforme d'interopérabilité I14Y).

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Analyse d'affaires et rédaction d'une liste d'exigences	Terminé
M2	Développement et optimisation du portail OGD	Terminé
M3	Intégration ou raccordement des plateformes	Mise en œuvre
M4	Recrutement d'un chef de projet de migration / d'un responsable d'application	Mise en œuvre
M5	Recrutement d'un spécialiste des données et développement de prestations générales de conseil au sein du secrétariat du portail OGD destinées aux cantons et aux communes	Terminé
M6	Recrutement d'un collaborateur scientifique et développement de prestations de conseil et de prestations de diffusion communes au sein de la statistique publique (services d'*output*)	Terminé

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	450 000	550 000	250 000	200 000	**1 450 000**

3.4.4 MIN4.044 Coordination de la gestion des données dans les cantons

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements : David Biddle ; david.biddle@bfs.admin.ch

Description :
Une planification pluriannuelle (*roadmap*) entre la Confédération et les cantons devra être établie afin de présenter comment la gestion des données, l'interopérabilité (portail OGD inclus) et les sciences des données peuvent être mises en œuvre dans les cantons, ce qui permettra par ailleurs d'assurer la transparence concernant l'avancement de leurs travaux. Il sera également nécessaire de lancer des projets communs et d'assurer l'échange de connaissances. La collaboration entre les différents secteurs sera assurée par des organismes existants ou nouvellement créés.
Les principales mesures du projet sont les suivantes :
a) établissement de la planification relative à la mise en œuvre de la gestion des données et de l'interopérabilité (portail OGD inclus) et à l'introduction de la science des données dans les cantons ;
b) mise en place d'un community management centralisé sur le plan régional auprès de l'OFS ;
c) développement d'une plateforme d'informations centrale (extranet) qui permet l'échange de connaissances et le renforcement des capacités, et recrutement d'un gestionnaire d'applications chargé du suivi actif de la plateforme.
Le développement de la gestion des données entraîne une augmentation du nombre d'acteurs impliqués puisque les personnes chargées avant tout d'établir des statistiques ne sont plus les seules concernées. On veillera à renforcer encore la collaboration.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Établissement d'une feuille de route	Terminé
M2	Recrutement d'un community manager	Terminé
M3	Mise en place de la plateforme d'informations pour la phase d'exploitation pilote	Terminé
M4	Mise en place et exploitation de la plateforme d'informations	Terminé
M5	Recrutement d'un gestionnaire d'applications	Terminé
M6	Organisation des Community Days réunissant les organismes spécialisés dans la gestion de données	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	541 000	475 780	456 000	466 000	**1 938 780**

3.4.5 MIN4.076 Offre de formation dans le domaine de la gestion des données

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements : Maik Roth ; maik.roth@bfs.admin.ch

Description :
Le but du projet est de pouvoir organiser, réaliser et évaluer une formation continue de trois jours en français et en allemand sur le thème de la gestion des données et des compétences en matière de données. Les participants s'y familiariseront avec les bases, les activités et les processus nécessaires à la planification et à la mise en œuvre efficaces de leurs propres projets relatifs aux données et aux métadonnées (notamment la publication des données ouvertes). Le cadre juridique, les projets en cours et les stratégies du secteur public concernant le domaine des données leur seront présentés. Les participants découvriront également des exemples concrets issus des administrations publiques des différents échelons de l'État. Par petits groupes, ils examineront des cas d'utilisation et élaboreront des solutions. Cette formation s'adresse avant tout aux collaborateurs spécialisés (administrateurs locaux des données, spécialistes des données, responsables des données, etc.) des divers échelons de l'État (communes, cantons et Confédération).

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Frais de formation (ou frais de participation)	Mise en œuvre
M2	Matériel d'enseignement (coûts externes)	Mise en œuvre
M3	Coordination / communication (0,2 EPT à l'OFS)	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		120 000	120 000	120 000	**360 000**

3.5 Mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique

3.5.1 MIN5.080 Guide de l'ANS sur le cloud[9]

Organisation responsable de la prestation : secrétariat de l'ANS

Renseignements : Galina Timofeeva ; galina.timofeeva@digitale-verwaltung-schweiz.ch /

Patrick Koller ; patrick.koller@pront.org

Description :
L'un des projets retenus dans le cadre de la priorité stratégique « Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique » est l'élaboration d'un guide sur le cloud destiné à toutes les organisations concernées. L'objectif est d'offrir à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes des outils d'aide harmonisés, pratiques et fondés sur des bases juridiques pour l'utilisation des technologies en nuage, et de promouvoir ainsi une utilisation compréhensible et cohérente des solutions en nuage dans l'administration publique.
Les besoins, les attentes et les problématiques rencontrées ont été recensés au préalable lors d'ateliers et d'entretiens. Les collectivités concernées ont en particulier relevé les incertitudes relatives au cadre juridique, l'absence d'une classification uniforme des données, les différents stades de maturité en matière de gouvernance du nuage et la dépendance aux fournisseurs de services en nuage et de SaaS. Elles regrettent également l'absence de bases de décision claires, de logiques d'évaluation traçables et d'outils d'aide utiles pour l'acquisition, l'exploitation et l'utilisation des solutions en nuage. Les enseignements tirés à ce jour offrent certes une base en matière de contenu, mais ils ne sont ni consolidés, ni classés par priorité, ni intégrés dans les structures organisationnelles. De plus, des aspects centraux tels que les définitions communes des termes, la gouvernance, les modèles de rôles, les logiques décisionnelles ainsi que l'exploitation et le développement du guide ne sont pas encore définis.
Le projet comprend donc la phase d'initialisation, la mise en œuvre subséquente et la finalisation du guide sur le cloud. La phase d'initialisation permet notamment de clarifier le niveau d'ambition du projet, son étendue, les contenus et leur ordre de priorité, ainsi que la gouvernance et l'intégration dans les structures organisationnelles. Sur cette base, les premiers contenus seront élaborés et publiés progressivement. Les contenus du backlog seront ensuite eux aussi mis en œuvre par étapes. Le canal de mise à disposition, les bases de l'exploitation future et le développement du guide seront définis en parallèle.

[9] Mise en œuvre concrète de MIN5.901 Financement initial des projets cloud et open source

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1.1	Définition du niveau d'ambition	Terminé
M1.2	Définition et priorisation du contenu du guide	Terminé
M1.3	Choix de la solution retenue pour la mise en œuvre	Terminé
M1.4	Adoption du plan de gestion du projet	Terminé
M1.5	Adoption du mandat d'exécution	Terminé
M1.6	Adoption du plan d'exploitation	Terminé
M1.7	Demande adressée à l'ODO concernant l'approbation des moyens financiers	Terminé
M1.8	Lancement de l'appel d'offres pour les prestations externes nécessaires à l'élaboration du guide sur le cloud	Terminé
M2.1	Attribution du marché pour les prestations de mise en œuvre externes	Mise en œuvre
M2.2	Élaboration des trois chapitres « Introduction et utilisation du guide », « Classification » et « Besoins en matière de protection et risques »	Mise en œuvre
M2.3	Publication des trois chapitres sous forme de produit minimum viable	Mise en œuvre
M2.4	Classement des chapitres du backlog par ordre de priorité, élaboration progressive et publication	Mise en œuvre
M3.1	Transfert du guide dans la phase opérationnelle	Mise en œuvre
M3.2	Projet terminé	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Phase d'initialisation			75 670	-	**75 670**
Mise en œuvre			150 000	650 000	**800 000**
Total			**225 670**	**650 000**	**875 670**

Remarque : Le mandat d'exécution est encore en cours d'élaboration et doit être approuvé par le mandant. Le montant de 800 000 francs indiqué pour la mise en œuvre constitue une estimation sommaire des coûts. L'approbation des moyens financiers est prévue pour la séance de l'ODO du 18 novembre 2026. Les coûts effectifs seront précisés dans le cadre de l'appel d'offres pour les prestations externes de mise en œuvre et du canal de mise à disposition.

3.5.2 MIN5.089 Prototype de la plateforme d'échange de code ouvert pour l'administration publique suisse (communes, cantons, Confédération)[10]

Organisation responsable de la prestation : Office des données et des statistiques du canton de Saint-Gall

Renseignements : Jan Wunder ; jan.wunder@sg.ch / Niklas Haffert ; niklas.haffert@sg.ch / Félix Luginbühl ; felix.luginbuehl@sg.ch

Description :
L'objectif global est de créer les fondements d'un écosystème d'échange de code fonctionnel, fédéral et sécurisé, permettant aux participants de partager leur code de manière efficace et responsable, tout en générant une réelle valeur ajoutée pour la Suisse.
Le prototype d'une « plateforme d'échange de code ouvert » constitue la base d'une plateforme sécurisée donnant accès au code ouvert à l'ensemble des acteurs. Des contrôles automatisés spécifiques (R-CMD-Checks) sont effectués afin de tester tous les modules de code (*packages*) sur les principales plateformes et d'en vérifier la sécurité. Le code peut être hébergé directement sur la plateforme d'échange ou en externe, par exemple dans les dépôts GitHub des services statistiques. De plus, la plateforme permet d'utiliser des dépôts privés sécurisés, afin que la Confédération, les cantons et les communes puissent développer et tester leur code de manière autonome ou en commun. Actuellement, la solution est étendue de manière à permettre la mise à disposition d'un environnement d'exécution doté d'un environnement de développement entièrement intégré (IDE).
À cet effet, des tests seront menés avec une « usine logicielle évolutive » de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT BS-SSF). La mise à disposition de l'environnement de développement évolutif de l'OFIT BS-SSF sur la plateforme ouverte Openshift Kubernetes destinée à l'exécution sécurisée de code pour l'ensemble de l'administration (y c. les cantons, les villes et les communes) représenterait un gain d'efficacité considérable à de nombreux égards et renforcerait grandement la souveraineté numérique.

Mesures / objets à livrer :

Mesure	Description	Statut 2027
M1	Élaboration des bases pour la réalisation du prototype	Terminé
M2	Réalisation du prototype	Terminé
M3	Exécution et évaluation de l'exploitation pilote du prototype	Terminé
M4	Élaboration et analyse de modèles opérationnels possibles	Mise en œuvre
M5	Élaboration d'une recommandation pour un futur modèle opérationnel	Mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

[10] Mise en œuvre concrète de MIN5.901 Financement initial des projets cloud et *open source*

Budget / planification (en francs) :

	2024	2025	2026	**2027**	**Total**
Montant			412 000	288 000	**700 000**

3.5.3 MIN5.901 Financement initial des projets cloud et open source

Organisation responsable de la prestation : secrétariat de l'ANS

Renseignements : Galina Timofeeva ; galina.timofeeva@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Description :
L'administration publique manque actuellement de solutions extensibles basées sur l'informatique en nuage, ainsi que d'infrastructures exploitables conjointement. L'objectif est de développer ces aspects en soutenant de manière ciblée des projets dans les domaines suivants : « Lignes directrices pour l'utilisation des services en nuages », « GovTech Stack » et « Swiss Governance Cloud (SGC) ». Il est notamment prévu d'élaborer un guide de l'ANS sur le cloud et une étude de projet sur les solutions GovTech en tant que SaaS basées sur l'open source. Il s'agira aussi d'évaluer comment les cantons et les communes pourraient exploiter le SGC. Une plateforme GovTech permettra de mettre à la disposition des administrations des outils open source ou collaboratifs. Une étude sur la mise à disposition dans l'administration publique des outils open source sous la forme d'un nuage (SaaS) devrait fournir plus d'éléments sur les solutions possibles. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif stratégique de l'ANS consistant à favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage public afin de renforcer l'efficacité et la collaboration numériques à l'échelon fédéral.

Mesures / objets à livrer :
- Guide sur le cloud : garantir une utilisation sûre et uniforme du nuage qui soit conforme aux exigences légales et qui suive les meilleures pratiques
- Collaboration et SGC (Swiss Government Cloud) : renforcer la mise en œuvre et le développement conjoints de solutions en nuage et fournir une assistance sous la forme de ressources communes et de bonnes pratiques
- Solution GovTech pour promouvoir l'indépendance vis-à-vis des solutions propriétaires et soutenir les approches innovantes et économiques

Délai final : 31.12.2027

Attribution des fonds et mise en œuvre dans le cadre des projets :

Projet / mesure	2025	2026	**2027**
MIN5.080 Guide de l'ANS sur le cloud		225 670	650 000
MIN5.089 Prototype de la plateforme d'échange de code ouvert pour l'administration publique suisse (communes, cantons, Confédération)		412 000	288 000
Fonds restants		1 362 330	2 062 000
Total		2 000 000	3 000 000

4 Priorités en matière de prestations de l'ANS

Les priorités en matière de prestations découlent de la convention-cadre de droit public du 17 décembre 2021 concernant l'ANS (convention-cadre ; ch. 4.2) et font partie intégrante du mandat de l'ANS. Avec les projets, elles constituent le plan de mise en œuvre de l'ANS et contribuent également à la réalisation des champs d'action et des priorités stratégiques définis dans la stratégie « Administration numérique suisse 2024-2027 », et en particulier de la priorité « Renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau ». Elles favorisent une mise en réseau professionnelle et interdisciplinaire ainsi que la collaboration à tous les échelons de l'État. Les prestations qui découlent de la mise en œuvre de ces priorités peuvent être utilisées par toutes les parties concernées et visent à créer une valeur ajoutée pour la population, l'économie et les administrations publiques dans un domaine de tâches donné (par ex. les acquisitions).

4.1 Priorité 1 : Encourager la normalisation et l'harmonisation des processus techniques spécialisés

En collaboration avec son organisation partenaire eCH, l'ANS encourage la normalisation, notamment en matière d'interopérabilité et d'utilisation commune de solutions techniques par plusieurs unités administratives. Les activités d'eCH ont pour objectif de faciliter la collaboration entre les autorités ainsi qu'entre ces dernières et les tiers. Elles consistent en particulier à identifier de nouveaux domaines nécessitant une normalisation et à les prioriser, ainsi qu'à élaborer, adopter et gérer les normes. La normalisation est le fondement incontournable de nombreux projets, elle constitue un champ d'action de l'ANS et concerne directement ou indirectement presque tous les autres champs d'action de la stratégie « Administration numérique suisse 2024 à 2027 ». Une normalisation aussi large que possible est promue dans le cadre du plan de mise en œuvre, en vue de réduire les charges des autorités d'exécution.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1*c* ; stratégie de l'ANS, ch. 4.3
Renseignements : Florian Steffen, secrétariat de l'ANS
Organisation partenaire : Association eCH (Dominic Müller)

4.2 Priorité 2 : Promouvoir des solutions innovantes

Dans le cadre de son plan de mise en œuvre, l'ANS met chaque année à disposition des fonds destinés à encourager la mise en œuvre de solutions innovantes. On entend par innovants des projets qui, par exemple, utilisent de nouvelles technologies ou favorisent les coopérations régionales. Ces projets peuvent montrer la voie à suivre et servir de modèles à d'autres projets ou être repris et appliqués par d'autres administrations.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1*b* ; stratégie de l'ANS, ch. 5.6 et ch. 4.6 (ch. 4.5)
Renseignements : Isabelle Grünig, secrétariat de l'ANS

4.3 Priorité 3 : Renforcer la mise en réseau, la collaboration et les échanges de connaissances et encourager un changement de culture

De bonnes connaissances sur le numérique et la transformation de l'administration qui en découle sont importantes pour que les projets de cyberadministration, qui obligent souvent à abandonner de vieilles habitudes en matière de processus de travail, bénéficient du soutien nécessaire au sein de l'administration ainsi que de la part de toutes les parties prenantes. Une bonne compréhension des nouvelles technologies facilite également l'adaptation aux nouvelles méthodes de travail numériques. L'objectif est de soutenir les projets concrets qui favorisent le développement des compétences individuelles en matière de technologies numériques dans les administrations publiques suisses, tels que des offres de formation et de cours ou d'autres activités permettant de transmettre les connaissances en matière de numérisation et de cyberadministration aux collaborateurs de l'administration en fonction des groupes cibles.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1*f* et 1*h* ; stratégie de l'ANS, ch. 4.5
Renseignements : Marcel Kessler, secrétariat de l'ANS

4.4 Priorité 4 : Encourager un changement de culture (sécurité, confiance et transparence)

En Suisse, la population a une très grande confiance dans l'administration. Pour que cette confiance se reporte également sur la cyberadministration, il y a lieu d'informer le public des projets de numérisation de l'administration en toute transparence, à travers différents canaux et de manière adaptée aux groupes cibles. À cet effet, l'ANS communique de manière ouverte et adaptée aux groupes cibles sur les projets de numérisation en cours et diffuse des connaissances de base.
Un dialogue transparent avec les utilisateurs sur les avantages et les risques de l'administration numérique les sensibilise aux mesures de sécurité et renforce la confiance.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1*f* et 1*h* ; stratégie de l'ANS ch. 4.5 (ch. 3 Principes des administrations numériques)
Renseignements : Vanessa Eugster, secrétariat de l'ANS

4.5 Priorité 5 : Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique

Un service central de coordination des questions juridiques relatives à la cyberadministration soutient la diffusion des principales conditions-cadres régissant la mise en œuvre de la cyberadministration en Suisse et facilite le transfert de connaissances spécifiques entre les collectivités publiques. Un accès simple et rapide aux connaissances juridiques est de nature à promouvoir la qualité et la durabilité de la mise en œuvre de la cyberadministration. Le secrétariat de l'ANS répond aux questions sur le droit de la cyberadministration dans le « blog juridique ».
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1*d* ; stratégie de l'ANS, ch. 4.2
Renseignements : Florina German, secrétariat de l'ANS
Mandat : Association eJustice.CH (Urs Paul Holenstein)
Accès au blog juridique

4.6 Priorité 6 : Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations

La Confédération, les cantons, les villes et les communes s'entendent sur une architecture globale commune à l'ensemble des administrations. Ils définissent et consolident les structures et les obligations nécessaires pour une collaboration d'avenir. L'ANS offre une plateforme pour la mise en réseau professionnelle et interdisciplinaire des collectivités publiques. L'objectif est de mettre en œuvre les services numériques des autorités sous la forme d'un système global fonctionnant en réseau.
Une équipe de base traite les questions d'architecture et élabore des principes communs à cet égard en fonction des projets figurant dans le plan de mise en œuvre de l'ANS. Un conseil d'architecture de l'ANS composé de représentants de l'administration, de la recherche, de l'économie et de la population met en place une architecture ouverte et des normes, en particulier pour les interfaces des applications, afin que les prestations administratives numériques actuelles de toutes les collectivités publiques puissent être intégrées dans une infrastructure de base commune.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.1, al. 1 ; stratégie de l'ANS, ch. 5.6
Renseignements : Florian Steffen, secrétariat de l'ANS
Mandat : Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF) (Jürg Wüst)

4.7 Priorité 7 : Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail

Les groupes de travail permettent à des spécialistes de l'administration publique d'échanger leurs informations et connaissances sur des questions liées à la numérisation. Ils traitent des thèmes particuliers dans le cadre du mandat de prestations de l'ANS. Ils sont engagés, en fonction des besoins, par l'organe de direction opérationnelle ou par le chargé de mission de la Confédération et des cantons en vue du soutien matériel de l'organe de direction politique et de l'organe de direction opérationnelle.

Les groupes de travail suivants sont en activité (état : juin 2026) :

- Groupe de travail Télécommunication
- Groupe de travail Voice
- Groupe de travail Sécurité de l'information et des réseaux
- Groupe de travail Gestion de l'identité et e-ID
- Organe national de coordination de la gestion des données
- Comité de coordination pour la science des données et de l'IA
- Groupe de travail Cloud Governance et Workplace
- Groupe de travail iSVC
- Groupe de travail Architecture
- Groupe de travail Acquisitions
- Groupe de travail Infrastructures cloud
- Groupe de travail Cyberadministration au service des entreprises

Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 6.1, al. 1 ; stratégie de l'ANS, ch. 5.6
Renseignements : Andreas Burren, secrétariat de l'ANS
Organisation responsable de la prestation : secrétariat de l'ANS
Description des groupes de travail

4.8 Priorité 8 : Proposer un soutien en ce qui concerne les déclarations de conditions et les conditions générales

L'ANS fournit une assistance aux collectivités participantes en prodiguant des conseils, en formulant des recommandations, en assurant une coordination et en défendant leurs intérêts face aux prestataires informatiques, notamment en ce qui concerne les contrats-cadres communs et les déclarations de conditions des collectivités participantes. La conclusion de conventions avec des fournisseurs et des prestataires informatiques permet aux administrations publiques de bénéficier de meilleures conditions d'achat dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, limitant ainsi les coûts d'acquisition.
Avec les conditions générales (CG) pour les prestations informatiques, l'ANS propose une norme largement acceptée dans le domaine des marchés publics. Les CG permettent de comparer les offres des prestataires informatiques et apportent ainsi une grande valeur ajoutée aux administrations.

Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1*e* ; stratégie de l'ANS, ch. 5.6
Renseignements : Greg Hernan, secrétariat de l'ANS
En savoir plus sur les conditions générales et les modèles de contrats

5 Budget et vue d'ensemble de la planification du plan de mise en œuvre de l'ANS (en milliers de francs)

MIN	Mesures	2024	2025	2026	2027
1.026	Réorientation du vote électronique	573	627	1950	1824
1.059	Exploitation du portail ch.ch	0	720	570	700
1.060	Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités (développement du portail ch.ch)	890	280	430	300
1.902	Financement initial d'une ou de plateforme(s) de distribution reconnue(s)	0	240	1440	1500
1.071	Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse	300	700	1300	1300
1.082	Création et livraison de services communaux sur les portails cantonaux	93	510	247	210
1.087	Avant-projet de mise en place d'une infrastructure de collecte électronique de signatures (*e-collecting*)	0	300	300	0
1.906	Bases pour le développement coopératif d'offres de service	0	0	500	1000
1.908	Soutien pour la mise en œuvre de la collecte électronique de signatures pour toutes les collectivités	0	0	1000	6400
	Total Développer des prestations administratives numériques pour toute la Suisse	**1856**	**3377**	**7737**	**13 234**
3.061	Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)	4450	5600	3000	500
2.084	Simplification numérique pour les entreprises grâce aux bilans électroniques renouvelés dans le domaine des impôts directs et indirects	100	75	75	0
2.074	Développement de la plateforme EasyGov	0	2500	4600	4600
1.070	Renouvellement et développement de la plateforme « iGovPortal.ch »	850	210	1070	820
2.907	Modules de services standardisés à l'échelle suisse pour le paiement et la signature dans les portails	0	0	1500	1500
	Total Mettre en œuvre le concept de guichet unique (*one-stop-government*)	**5400**	**8385**	**10 245**	**7420**
3.077	Développement du permis de conduire numérique (mDL-Suisse) et d'une plateforme électronique d'identification (eAP)	0	300	700	0
3.081	Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux (DVS4U)	150	220	170	0
3.091	Mesures destinées à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes pour l'introduction et la diffusion de l'e-ID et de l'écosystème swiyu	0	0	470	1000
3.905	Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place et prototypes)	0	0	360	1500
	Total Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse	**150**	**520**	**1700**	**2500**

MIN	Mesures	2024	2025	2026	2027
4.016	Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)	350	300	1800	3200
4.024	Gestion des exigences et développement d'une infrastructure nationale d'échange de données	1360	1100	1100	1100
4.031	Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données	450	550	250	200
4.044	Coordination de la gestion des données dans les cantons	541	476	456	466
4.076	Offre de formation dans le domaine de la gestion des données	0	120	120	120
	Total Encourager une utilisation des données créant une plus-value	**2701**	**2546**	**3726**	**5086**
5.080	Guide de l'ANS sur le cloud	0	0	226	650
5.089	Prototype de la plateforme d'échange de code ouvert pour l'administration publique suisse (communes, cantons, Confédération)	0	0	412	288
5.901	Financement initial des projets cloud et *open source*	0	0	1362	2062
	Total Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique	**0**	**0**	**2000**	**3000**
	Total Contributions aux projets	10 107	14 828	25 408	31 240

Priorité	Priorité en matière de prestations*	2024	2025	2026	2027
1	Encourager la normalisation et l'harmonisation des processus techniques spécialisés	250	250	250	250
2	Encourager les projets innovants	200	200	200	200
3	Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	200	200	200	200
4	Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	150	150	150	150
5	Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	60	60	60	60
6	Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations	100	100	100	100
7	Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail	300	300	300	300
8	Déclarations de conditions et conditions générales	50	50	50	50
	Total	1310	1310	1310	1310

Remarque :
* couvert par le financement de base de l'ANS